



Strasbourg, 27 September 2018

AP/CAT(2018)09
Français

ACCORD EUROPEEN ET MEDITERRANEEN SUR LES RISQUES MAJEURS (EUR-OPA)

PROJET DE BUDGET POUR 2019¹

*Document préparé par le Secrétariat
de l'Accord EUR-OPA risques majeurs*

Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire

¹ Le document présent comprend les données des propositions du budget 2018-19 soumises au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe est sujet à d'éventuels ajustements suite à sa discussion par le Comité des Ministres.

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES (EUR-OPA)

Près d'un tiers de la population mondiale vit actuellement dans des zones à risque où des catastrophes peuvent se produire, qu'il s'agisse de risques naturels liés à la dynamique endogène et exogène de la planète ou de risques technologiques dus à l'activité humaine.

L'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) favorise la prévention et la gestion du risque de catastrophes pour les personnes, leur cadre de vie et l'environnement. EUR-OPA, le Secrétariat de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et l'Union européenne sont responsables de l'organisation du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophes, qui est un forum multipartite destiné aux décideurs, aux experts et aux praticiens dans le domaine.

EUR-OPA constitue une plateforme de coopération entre les pays européens et du sud de la Méditerranée en matière de catastrophes naturelles et technologiques majeures. Son domaine d'action englobe la connaissance des aléas, la préparation aux catastrophes et la prévention et gestion des risques.

Au niveau politique, l'organe décisionnaire d'EUR-OPA est la Session ministérielle (qui se tient tous les cinq ans), assistée par le Comité des correspondants permanents (qui se réunit au moins deux fois par an). En définissant les priorités de l'Accord par l'adoption d'un plan à moyen terme, ce comité approuve les recommandations et les résolutions correspondantes adressées aux autorités compétentes des États membres. Il approuve également des lignes directrices en vue de leur mise en œuvre.

Au niveau scientifique et technique, les travaux sont soutenus par le Réseau des 26 centres euro-méditerranéens spécialisés, dont le rôle spécifique est d'élaborer des projets, au niveau national comme au niveau régional, visant à sensibiliser davantage et à renforcer la résilience aux risques majeurs parmi la population. EUR-OPA aide également à mettre au point des méthodes et des outils pour améliorer la gestion des catastrophes. Il recueille les bonnes pratiques et met à profit les enseignements tirés pour proposer des mesures plus efficaces de prévention et de protection. Enfin, EUR-OPA partage et diffuse au sein de la population des connaissances sur les différents risques au moyen de publications adaptées.

L'objectif de cet Accord partiel est que les autorités prennent les mesures qui s'imposent pour réduire les risques de catastrophes en augmentant la résilience et en appliquant les recommandations et les instruments d'orientation d'EUR-OPA.

Au cours du biennium, l'accent portera sur l'intégration de la prévention et la gestion du risque dans des éléments sectoriels tels que les groupes vulnérables et marginaux, le patrimoine culturel, l'environnement et le changement climatique.

26 membres : Albanie, Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Géorgie, Grèce, Liban, Luxembourg, Malte, République de Moldova, Monaco, Maroc, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Marin, Serbie, République slovaque, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Turquie (jusqu'à la fin d'année 2018) et Ukraine.

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

		Objectifs	Base
RÉSULTAT ATTENDU 1	Les Etats membres ont bénéficié d'outils conçus sur mesure pour élaborer des stratégies de réduction des risques de catastrophes		
	Nombre de nouvelles recommandations adoptées concernant des domaines d'actualité	> 1 p.a.	
	Nombre de projets mis en œuvre concernant l'identification et le suivi des risques potentiels ainsi que la réduction de la vulnérabilité	> 3 p.a.	
	Nombre de nouveaux instruments d'orientation concernant la réduction des risques de catastrophe.	> 2 p.a.	
	Preuve d'amélioration (changement dans les politiques ou les pratiques nationales)		

STRUCTURES ET SECRÉTARIAT

Comité des Correspondants Permanents	2018: 4 postes (2A, 2B 1A remplacé par 1B)
Réunion des Directeurs des Centres Spécialisés	2019: 3 postes (1A, 2B)

BUDGET 2019 DE L'ACCORD EUROPÉEN ET MÉDITERRANÉEN SUR LES RISQUES MAJEURS (EUR-OPA)

Code comptable	Titre	TOTAL 2018	TOTAL 2019	Variation	Variation %
0000001	Rémunération du personnel permanent	386 000 €	325 200 €	-60 800 €	-15,8
0000002	Remboursements et indemnités non périodiques du personnel permanent	2 500 €	2 500 €	0 €	0,0
0000003	Rémunération et charges accessoires pour personnel temporaire *	0	0	0	0,0
2247001	Réunions statutaires et Secrétariat	99 600 €	100 000 €	400 €	0,4
	<i>Interprétation</i>	29 200	29 200	0	0,0
	<i>Traduction</i>	13 800	14 000	200	1,4
	<i>Impression de documents</i>	4 000	4 000	0	0,0
	<i>Affranchissement de documents</i>	1 200	1 200	0	0,0
	<i>Préresse</i>	2 100	2 100	0	0,0
	<i>Frais de mission</i>	22 000	22 000	0	0,0
	<i>Frais de voyage et séjour des correspondants permanents des pays d'Europe et orientale et du Maghreb qui assistent aux réunions statutaires</i>	8 900	8 900	0 €	0
	<i>Consultants</i>				
2247002	Projets coordonnés EUR-OPA	232 200 €	184 500 €	-47 500 €	-20,5
	<i>Frais de voyage et séjour des experts</i>	10 600	10 600	0	0,0
	<i>Programmes coordonnés spécifiques</i>	232 200	184 500	-31 700 €	-14,7
0000378	Contribution au Budget ordinaire	112 400 €	84 300 €	-28 100 €	-25,0
0000379	Contribution au Budget des Pensions	61 700 €	21 700 €	-40 000 €	-64,8
	TOTAL	878 400 €	718 200 €	-176 000 €	-19,7

CONTRIBUTIONS DES ETATS MEMBRES² 2019

ETATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE EUROPE	CLE DE REPARTITION %	2019	2018	DIFFERENCE EN %
		MONTANT DES CONTRIBUTIONS EN €	MONTANT EN €	
ALBANIE	0,399	2 867,58	2 867,58	0,00
ARMENIE	0,357	2 565,03	2 565,03	0,00
AZERBAIDJAN	1,854	13 313,31	13 313,31	0,00
BELGIQUE	11,245	80 767,03	80 767,03	0,00
BOSNIE- HERZEGOVINE	0,538	3 866,51	3 866,51	0,00
BULGARIE	1,453	10 432,40	10 432,40	0,00
CROATIE	1,350	9 698,07	9 698,07	0,00
CHYPRE	0,498	3 575,24	3 575,24	0,00
GEORGIE	0,511	3 671,65	3 671,65	0,00
GRECE	5,264	37 804,64	37 804,64	0,00
LUXEMBOURG	1,318	9 466,29	9 466,29	0,00
MALTE	0,231	1 656,34	1 656,34	0,00
MOLDOVA	0,328	2 354,78	2 354,78	0,00
MONACO	0,143	1 027,65	1 027,65	0,00
PORTUGAL	5,128	36 827,25	36 827,25	0,00
ROUMANIE	4,910	35 263,20	35 263,20	0,00
FEDERATION DE RUSSIE	44,996	323 172,71	323 172,71	0,00
SAINT-MARIN	0,038	275,89	275,89	0,00
SERBIE	1,211	8 700,16	8 700,16	0,00
REPUBLIQUE SLOVAQUE	2,200	15 800,00	15 800,00	0,0
"L'EX- REPUBLIQUE YUGOSLAVE DEMACEDOINE"	0,319	2 294,27	2 294,27	0,00
TURQUIE	0	0	175 972,71	-100,00
UKRAINE	4,836	34 735,02	34 735,02	0,00
NON-MEMBER STATES OF THE COUNCIL OF EUROPE				
ALGERIE	5,886	42 274,21	42 274,21	0,00
LIBAN	1,282	9 209,89	9 209,89	0,00
MAROC	3,705	26 608,17	26 608,17	0,00
TOTAL	100	718 200	894 200	-19.68

² Aucun taux minimal ou maximal de contribution sont applicables.
Le grand contributeur est : la FEDERATION DE RUSSIE